



Monsieur le Directeur Général Adjoint,

En juillet 2022, le Directeur Général a souhaité une nouvelle feuille de route "*qui définisse des perspectives claires et partagées pour l'ensemble de nos métiers et de notre organisation, et qui puisse être le cadre d'un futur nouveau contrat d'objectifs et de moyens*". Il souhaitait via son remue méninges, une démarche participative mais les agents n'ont pas été dupes.

Ils ont refusé par des échanges stériles de cautionner le sort funeste réservé à notre administration qui d'externalisations en suppressions massives d'emplois, de missions et de services mais aussi de toutes les trésoreries court irrémédiablement à sa fin.

Le NRP nous a été imposé avec une arrogance et une violence toujours réaffirmées. Alors comment pouvait-on croire que l'on puisse être acteur de notre destinée et pourquoi l'aurions-nous été puisque la fin inexorable nous la connaissons tous.

Les services publics doivent disparaître et c'est malheureusement dans l'ADN de toutes les transformations que nous subissons et que certains osent qualifier de réformes.

Toutes les pseudos réformes qui nous sont imposées depuis des années n'ont fait au fil du temps qu'accompagner la liquidation de notre réseau comptable et de nos services. On ne peut oublier que ce sont 40 000 suppressions d'emplois que les finances publiques ont supportées en 20 ans.

Cette année, de surcroît, les 850 nouvelles suppressions d'emplois imposées à notre administration, en réalité 1356 si l'on analyse le détail des suppressions supportées par les services départementaux, impactent particulièrement les structures créées au titre du NRP, comme les SGC, les SIP et les SIE.

On ne peut oublier aussi que la transformation numérique ne saurait justifier ce plan social monstrueux. Pour vous en convaincre nous vous proposons de venir vous immerger dans le quotidien des agents de la DDFIP de Haute-Loire pour comprendre leur désarroi à tenter de faire face au démantèlement de leurs services.

Monsieur Magnant, la DGFIP ne tient que par la remarquable implication et la non moins remarquable conscience professionnelle de la majorité de ses agents.

Mais l'angoisse perce aussi les discours officiels puisque la direction générale à force de "réformes" violentes fait aujourd'hui le saugrenu constat d'un désamour de ses jeunes et des citoyens pour la DGFIP !!!

Il faudrait retrouver de l'attractivité alors que depuis 20 ans tout à été fait pour dévaloriser les carrières, démotiver les ambitions, casser les statuts et généraliser le recrutement par contrat !!!

Les agents de la DDFIP de Haute-Loire ne se reconnaissent absolument plus dans la DGFIP qui est aujourd'hui un bateau ivre que l'on vend à la découpe: c'est le cas de nos missions que l'on externalise, de nos structures que l'on vend, de nos agents que l'on maltraite.

Dernier avatar au manque de considération que la DG a pour ses agents: la mise en place au 1er janvier 2023 dans un silence inquiétant de la RGP (responsabilité des gestionnaires publics)

Le 3 novembre FO DGFIP a dénoncé en GT responsabilité des gestionnaires publics, l'introduction, en catimini, de cette réforme qui alimente dangereusement le stress dont les agents sont déjà malheureusement victimes.

Comme nos camarades l'ont fait lors du GT précité et comme nous l'avons fait nous même auprès du DDFIP 43, nous vous remontons notre inquiétude sur la RGPP juridictionnelle qui élargit le champ des justiciables.

Comme l'a d'ailleurs indiqué le 3 novembre Monsieur L.Lorca chef du service de la fonction financière et comptable de l'Etat *"toute personne qui, dans la chaîne financière, commettrait une faute grave causant un préjudice financier significatif, serait sanctionnable"* !!!

Ainsi tout agent en SGC, en SIP ou encore en SIE pourra être mis en cause devant la 7ème chambre de la Cour des Comptes !!!

Certes il faudra que la faute grave et que le préjudice significatif soient reconnus.

Mais comment en décider en l'absence de note, circulaire, instruction qui en donne une définition précise ?!!!

De quoi la DGFIP a-t-elle peur ?

Que cette pseudo réforme fasse l'effet d'une bombe et engendre des situations de blocage jamais connues ?!!

C'est pourquoi la section FO DGFIP de la Haute-Loire vous demande instamment, Monsieur le Directeur Général Adjoint de rédiger une instruction qui précisera les modalités de la mise en place de la RGPP depuis le 1er janvier 2023.